



# DORYPHORES

- Action choc
- Utilisable en Agriculture Biologique\*



## Présentation

L'insecticide Doryphores Solabiol est un insecticide de contact et ingestion autorisé sur vigne, cultures légumières, cucurbitacées, arbres et arbustes, cultures florales et plantes vertes, fines herbes.

En agissant par contact et par ingestion, il permet une action rapide et choc qui paralysera les nuisibles.

Pour une efficacité optimale contre les doryphores, il est recommandé d'utiliser le produit lorsque les doryphores sont au stade larvaire, ou dès les premières apparitions de doryphores au stade adulte.

Bien respecter les conditions d'emploi précisées dans le tableau des usages, notamment vis-à-vis de la dose, du nombre et du stade d'application.



## Informations produit

Code	Conditionnement	EAN	PCB
SODORY125	Bouteille autodose 125mL	3664715025467	12

## Période d'utilisation

Possible

Optimale

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

### MODE D'EMPLOI

Découvrez la solution Solabiol pour un dosage facile, précis et sécurisé. Grâce à son doseur intégré avec système de valve, le dosage et son ajustement se font avec précision sans même ouvrir la bouteille et sans aucun contact avec le produit.

- Sans déboucher, incliner légèrement la bouteille, pour obtenir le dosage voulu à l'aide des graduations rondes.
- Ajuster le dosage si nécessaire en inclinant la bouteille dans l'autre sens.
- Redresser la bouteille et appuyer sur le bouchon sécurité enfant pour le dévisser.
- Verser la quantité pré-dosée dans le pulvérisateur, sans presser la bouteille. Bien refermer après usage.

\* Conformément au règlement (CE) n°2018/848

# Données réglementaires

Nom homologué	SUCCESS™ VD JARDIN
N° AMM	2190088
Composition	Spinosad 24g/L
Classement	ATTENTION SGH09 H410



Dangereux. Respecter les précautions d'emploi. Utiliser les produits phytopharmaceutiques avec précaution. Avant toute utilisation, lire l'étiquette et les informations concernant les produits. Produits de biocontrôle, au titre des articles L.253-5 et L.253-7 du code rural et de la pêche maritime.

SUCCESS™ Marque déposée de Dow AgroSciences, DuPont ou Pioneer et sociétés affiliées ou leurs propriétaires respectifs.



## Précautions d'emploi

- Ne pas appliquer en présence d'insectes pollinisateurs et/ou auxiliaires (abeilles, bourdons, coccinelles, ...).
- Délai de rentrée : attendre le séchage complet de la zone traitée.
- Rincer l'emballage deux fois avant son élimination.
- Ne pas utiliser les sous-produits des cultures florales et plantes vertes et arbres et arbustes en alimentation humaine ou animale.
- Pour chaque usage figurant dans la liste des usages autorisés, les conditions d'utilisation du produit permettent de respecter les limites maximales de résidus.
- Ne pas rejeter dans l'évier, le caniveau ou tout autre point d'eau, les fonds de bidon non utilisés et les eaux de lavage du pulvérisateur.
- Conserver uniquement dans le récipient d'origine bien fermé, dans un endroit sec et frais à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.
- Réemploi de l'emballage interdit.
- Ne pas jeter dans les poubelles ménagères, mais éliminer le contenant dans une déchèterie ou le faire éliminer par un organisme agréé en accord avec la réglementation nationale.

### TABLEAU DES USAGES

CULTURES CIBLES (traitement des parties aériennes)	CIBLES	DOSE MAXIMALE D'EMPLOI	NOMBRE MAXIMUM D'APPLICATIONS	STADES D'APPLICATION	CULTURES CIBLES (traitement des parties aériennes)	CIBLES	DOSE MAXIMALE D'EMPLOI	NOMBRE MAXIMUM D'APPLICATIONS	STADES D'APPLICATION			
Tomate, aubergine (plein champ et sous abri)	Chenilles phytophages, Thrips	3 mL/L	2 par an avec un intervalle de 7 jours minimum sans dépasser 3 par an et par culture pour contrôler l'ensemble des ravageurs	Jusqu'à la récolte	Pomme de terre	Coléoptères phytophages	1,5 mL/L	2 par an avec un intervalle de 10 jours minimum	Jusqu'à la récolte. De préférence sur jeunes stades larvaires			
	Coléoptères phytophages (Leptinotarsa sp.)	Thrips				Cultures florales et plantes vertes (Uniquement sous abri)				Chenilles phytophages, Thrips	3 par an et par parcelle avec un intervalle de 7 jours minimum pour contrôler l'ensemble des ravageurs	Jusqu'à la maturité des fruits
	Arbres et arbustes (uniquement en pépinière)									Chenilles phytophages	3 par an avec un intervalle de 30 jours minimum	Après la floraison
Artichaut	Chenilles phytophages	3 par an avec un intervalle de 14 jours minimum	Jusqu'à la récolte	Cultures florales et plantes vertes (Uniquement sous abri)	Fines herbes (Plantes bisacées dont la Ciboulette et la Ciboulette, Plantes apiacées dont Persil, cerfeuil, Feuilles de Fenouil, Angélique et Carvi, et Plantes lamiacées comme Basilic, Thym) (plein champ et sous abri)	Chenilles phytophages	2 par an avec un intervalle de 7 jours minimum sans dépasser 3 par an et par culture pour contrôler l'ensemble des ravageurs	Jusqu'à la récolte				
Choux à inflorescence (choux fleurs, brocolis)	Chenilles phytophages, Thrips	4 mL/L			2 par an et par culture avec un intervalle de 10 jours minimum pour contrôler l'ensemble des ravageurs	Jusqu'à la récolte	Haricots et pois non écosés frais (plein champ)	Chenilles phytophages	2 par an et par culture avec un intervalle de 7 jours minimum pour contrôler l'ensemble des ravageurs	Jusqu'à la récolte		
Choux pommés (dont choux de Bruxelles)							Haricots et pois non écosés frais (sous abri)	Chenilles phytophages, Thrips	2 par an avec un intervalle de 7 jours minimum sans dépasser 3 par an et par culture pour contrôler l'ensemble des ravageurs			
Concombre (Courgette, Cornichon et autres Cucurbitacées à peau comestible) (plein champ et sous abri)			Laitue, Chicorée-scarole, Chicorée-frisée, mâche, roquette (plein champ et sous abri)	Chenilles phytophages, Thrips			2 par an avec un intervalle de 7 jours minimum sans dépasser 3 par an et par culture pour contrôler l'ensemble des ravageurs					
Cultures florales et plantes vertes (Uniquement sous abri)	Chenilles phytophages	3 mL/L	2 par an et par parcelle avec un intervalle de 7 jours minimum pour contrôler l'ensemble des ravageurs	Jusqu'à la maturité des fruits	Mais doux	Chenilles phytophages	2 par an avec un intervalle de 21 jours minimum	Jusqu'au développement des graines				
Fines herbes (Plantes bisacées dont la Ciboulette et la Ciboulette, Plantes apiacées dont Persil, cerfeuil, Feuilles de Fenouil, Angélique et Carvi, et Plantes lamiacées comme Basilic, Thym) (plein champ et sous abri)					Chenilles phytophages, Thrips	2 par an avec un intervalle de 7 jours minimum sans dépasser 3 par an et par culture pour contrôler l'ensemble des ravageurs	Jusqu'à la récolte	Melon, Pastèque, Potiron, et autres cucurbitacées à peau non comestible (plein champ et sous abri)	Chenilles phytophages, Thrips	2 par an avec un intervalle de 7 jours minimum sans dépasser 3 par an et par culture pour contrôler l'ensemble des ravageurs		
PPAMC* - Fines herbes uniquement (plein champ et sous abri)								Poivron, Piment (plein champ et sous abri)			Chenilles phytophages	3 mL/L
Fraisier	Chenilles phytophages, Mouches, Thrips	2 mL/L	2 par an et par culture avec un intervalle de 7 jours minimum sans dépasser 3 par an et par culture pour contrôler l'ensemble des ravageurs	Jusqu'à la récolte	Vigne	Thrips	4 mL/L	2 par an avec un intervalle de 14 jours minimum sans dépasser 3 par an et par cycle cultural pour contrôler l'ensemble des ravageurs	Jusqu'à la coloration des baies			
						Chenilles phytophages (Sparganothis pilleriana), Mouches, Tordeuse de la grappe	2 mL/L					

Zone non traitée aquatique : 5 mètres. \* Plantes à parfum, aromatiques, médicinales et condimentaires.

Délai avant récolte (DAR) de 3 jours, sauf pour : Artichaut, Haricots et Pois non écosés frais, Pomme de terre : 7 jours, Mais doux, Vigne : 14 jours.



SBM Info Conso

0 800 02 03 04

Service & appel gratuits

Pour suivre nos activités de formations abonnez-vous sur notre page LinkedIn

